

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° DC2024-097

Date de la convocation : 05/12/2024

Conseillers en exercice : 122

Conseillers présents : 77

Conseillers représentés : 9

Le douze décembre deux mille vingt-quatre, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : 001 POTRON Pierre , 002 ETIENNE Philippe , 004 LOUIS Jean-Marc , 005 CHANCE Jean-Michel , 006 NANJI Léopold , 010 CORNEILLE Jean-Pierre , 011 PERTUS Xavier , 012 RATAUX Frédéric , 013 LALONDE Loïc , 015 Vincent THIRION, 017 BESTEL Bernard , 021 LAURENT-CHAUVET Pierre , 022 DESTENAY Roland , 024 DE POUILLY Jean , 025 NIZET Sylvain , 026 LOBIDEL Alain , 027 CERRAJERO Eladio , 029 SIGNORET Francis , 031 LALLEMENT Séverine , 032 MANESSE Jean Eric , 033 VAIRY Lionel , 034 CANNAUX Francis , 036 PIERSON Florent , 038 SEMBENI Anne , 039 LAMBLOT Laurent , 040 MATHIAS Frédéric , 042 HUSSON POISSON Fanny , 043 SEMBENI Peggy , 044 POU CET Eric , 045 QUEVAL Guillaume , 046 SINGLIT Benoît , 048 FAILLON Gérard , 049 ANDREY Danielle , 051 RAGUET Philippe , 052 LELOUP Nathalie , 055 DELANDHUY Pascal , 056 DANNEAUX Dominique , 057 Pierre DEMISSY, 060 MANCEAUX Christophe , 061 BOUILLEAUX Jean Pol , 062 PIEROT Chantal , 063 AUROUX Emmanuel , 068 HAULIN Bertrand, 069 OUDIN Hubert , 070 GROSSELIN Jacques , 072 NICOLITCH Cédric , 073 BOXEBELD Pascal , 075 GUERIN Anne Marie , 080 Gérald LORFEUVRE, 081 ROBIN Dominique , 083 LEROY Yves , 086 MACHINET Thierry , 087 SALEZ René , 088 MALVAUX Frédéric , 089 VAN DEN BERGH Charles , 090 PIRAS Caroline , 091 BOUILLON Mathieu , 092 MOUTON Francis , 093 BOUILLON Daniel , 095 RICHELET Jean-Pol , 096 LESOILLE Patrick , 097 AUDEGOND Michaël , 098 BESANCON Tony , 100 CANIVENQ Roland , 101 DAUPHY Bruno , 102 BAUDART Martine , 103 BERGERY Marie Claude , 104 BOLY Francis , 105 CARPENTIER Dominique , 110 DION Valentine , 111 DUGARD Yann , 112 FESTUOT Annie , 114 COSSON Geneviève , 115 MACHINET Jean Baptiste , 117 LAMPSON Nadège , 120 PAYEN Françoise , 122 MAROTEAUX Nathalie ,

Ont donné procuration : 019 DEGUY Bernard (à 026 LOBIDEL Alain) , 028 MEIS Michel (à 029 SIGNORET Francis) , 037 LEFORT Sylvie (à 038 SEMBENI Anne) , 064 MALVAUX André (à 062 PIEROT Chantal) , 084 FLEURY Vincent (à 046 SINGLIT Benoît) , 099 LE GALL Jean François (à 097 AUDEGOND Michaël) , 108 COURVOISIER Frédéric (à 115 MACHINET Jean Baptiste) , 118 LEBON Christophe (à 117 LAMPSON Nadège) , 121 RENOLLET Hubert (à 112 FESTUOT Annie) ,

Secrétaire de séance : M. Thierry MACHINET

OBJET : APPROBATION DE NOUVEAUX TARIFS DE VENTE DES COMPOSTEURS INDIVIDUELS

Vu les statuts de la Communauté de communes de l'Argonne ardennaise notamment « Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés »,

Vu la délibération n°09/004 du Conseil communautaire du 22 janvier 2009 décidant d'adhérer au syndicat mixte VALODEA à compter du 1^{er} janvier 2009,

Vu l'adoption d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) par le conseil syndical de VALODEA en date du 14 décembre 2021,

Vu le PLPDMA 2020-2025,

.../...

Vu l'approbation du PLPDMA par le conseil communautaire en date du 15 septembre 2022,

Vu la possibilité de mettre en place une opération de promotion du compostage, en proposant des tarifs attractifs d'achat de composteurs et des formations auprès des usagers,

Vu le projet de convention de partenariat avec VALODEA pour cette opération,

Vu le projet de convention de groupement de commandes avec VALODEA pour cette opération,

Considérant l'intérêt de mettre en œuvre cette opération sur le territoire,

Considérant la nécessité de définir le niveau d'engagement de la Communauté de communes,

Sur proposition du groupe de travail sur les déchets ménagers,

Entendu l'exposé du Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE par 83 voix POUR, 2 voix CONTRE (Contre : 032 MANESSE Jean Eric , 051 RAGUET Philippe et 1 ABSTENTION (083 LEROY Yves) :

- **DE FIXER le tarif de vente d'un composteur bois 400 L à 20 €**
- **DE FIXER le tarif de vente d'un composteur bois 600 L à 25 €**
- **D'AUTORISER le Président à signer tous les actes à intervenir nécessaires à l'application de cette décision.**

Le secrétaire de séance,


Thierry MACHINET

Le Président,


Benoît SINGLI

